

LA PROTECTION DE VOTRE FAMILLE AU QUOTIDIEN

Les grandes lois qui ont bâti, depuis l'après-guerre, la protection sociale française, l'une des meilleures au monde, ont fait de la famille un axe de préoccupation majeur. Au quotidien, une famille bénéficie en effet d'un ensemble de dispositions réglementaires et sociales assurant à ses membres une forme non négligeable de sécurité. Ce socle de lois protège la famille en matière de santé, de prévoyance, de perte d'autonomie, de retraite, ou encore de logement. Mais cette protection de base peut bien sûr être améliorée, complétée, confortée. AMPHITÉA vous aide à fixer vos priorités.



VOTRE FAMILLE ET LA SANTÉ

Se soigner est rarement totalement gratuit. Heureusement, les complémentaires et sur-complémentaires santé sont là pour pallier le reste à charge des familles.

Le système français de santé a beau être l'un des plus performants au monde en termes de prise en charge des dépenses de soins, se soigner est rarement totalement gratuit.

Savoir exactement ce que la Sécurité sociale va vous rembourser et comment les complémentaires santé calculent leur taux de prise en charge est donc important pour éviter les mauvaises surprises, choisir la bonne mutuelle, adapter ses garanties aux différents besoins que votre famille va rencontrer en cours de vie, mais aussi opter pour une sur-complémentaire santé.

QUEL REMBOURSEMENT POUR LES FRAIS DE SANTÉ ?

Le remboursement des frais de santé peut se faire à trois niveaux :

- **La Sécurité sociale** définit un tarif, aussi appelé base de remboursement de la Sécurité sociale ou BRSS, pour chaque type de dépense de santé (consultation, médicaments, acte médical, hospitalisation, etc.). Elle applique ensuite à ce tarif un pourcentage variable.

Attention : la Sécurité sociale ne rembourse pas certains frais de santé (orthodontie adulte, médecines douces, certains vaccins...).

- **La complémentaire santé**, aussi appelée mutuelle santé, rembourse tout ou partie du reste à charge, selon le forfait choisi par l'assuré. Elle applique pour cela un pourcentage multiplicateur à la BRSS, puis elle déduit du montant obtenu la somme déjà remboursée par la Sécurité sociale.
- **La sur-complémentaire santé** couvre le reste à charge final éventuel.



QUELLE ASSURANCE POUR VOS ENFANTS ?

La responsabilité civile de vos enfants est généralement prévue par votre multirisques habitation, mais seulement s'ils figurent au contrat comme personnes assurées.

Pour leur choisir une assurance scolaire, recherchez les garanties qui les protégeront le mieux : accidents corporels, dommages causés aux biens, remboursements de frais d'optique ou dentaires, assistance, ou encore vol d'affaires scolaires, garde à domicile, rattrapage scolaire.

ÉTUDES À L'ÉTRANGER : ATTENTION AUX PROBLÈMES DE SANTÉ

Un étudiant qui s'expatrie est toujours couvert par sa Sécurité sociale et sa mutuelle, mais seulement à hauteur des tarifs de remboursement français. Et à l'étranger, il faut avancer les frais avant de se faire rembourser (sauf en Europe avec la Carte Européenne d'Assurance Maladie). L'assurance associée à la carte bancaire ne fonctionne pas toujours pour un séjour de longue durée et son plafond de remboursement est souvent limité. Le recours à une assurance spécifique, ou l'inscription à la Caisse des Français à l'étranger, est donc très fortement recommandé si l'on veut partir l'esprit tranquille !

QUELLE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ CHOISIR ?

Pour bien choisir votre mutuelle familiale, étudiez le niveau de prise en charge pour les quatre postes de dépenses principaux :

- les consultations chez un généraliste ou un spécialiste,
- les remboursements d'optique,
- les remboursements de soins dentaires,

- la prise en charge des frais d'hospitalisation et de leurs frais annexes.

Si vous avez des enfants, la prise en charge de l'optique et des soins dentaires est encore plus importante !

Pensez à faire évoluer votre mutuelle au fil des événements qui vont marquer la vie de votre famille : mise en ménage, grossesse, handicap, retraite, grand âge...

QUESTION DE L'ADHÉRENTE AMPHITÉA

« Mon conjoint doit subir une opération chirurgicale. Comment pourrais-je obtenir de l'aide lors de son retour à la maison ? »



RÉPONSE DE L'EXPERT

Pensez à l'action sociale

« Si vous êtes adhérent(e) à une mutuelle, selon le contrat, et en complément de la Sécurité sociale, vous, votre conjoint et éventuellement vos enfants, pouvez bénéficier de prestations, comme une aide à domicile au retour d'une hospitalisation. Si vous êtes salarié(e), au titre du contrat collectif de prévoyance, vous pouvez aussi vérifier les garanties proposées par ce contrat et même solliciter le fonds social de l'organisme de prévoyance pour compléter une prise en charge financière en cas de difficultés ou d'un reste à charge trop important.

En complément, un dispositif très mal connu est celui proposé par l'action sociale du régime de retraite complémentaire Agirc-Arrco. Il ne s'agit pas d'un droit, mais d'un accès à des prestations et des services (aide aux courses, appels de convivialité, écoute psychologique, etc.), gratuit, ouvert au plus grand nombre dès lors que vous êtes cotisant(e) au titre d'un contrat de travail du secteur privé ou pensionnaire d'une retraite Agirc-Arrco. »

Hélène Gauthier

Responsable du département "Prestations et services aux particuliers" à la Direction des Activités sociales d'AG2R LA MONDIALE

Interview complète sur : www.amphitea.com

POUR EN SAVOIR PLUS : www.amphitea.com

Les questions à vous poser

- 1 – Comment sommes-nous couverts, moi et ma famille, en cas de maladie ou d'accident ?
- 2 – Ma complémentaire santé nous assure-t-elle une couverture efficace des principaux postes de soins pour moi, pour mon conjoint et nos enfants ?
- 3 – Ne devrais-je pas souscrire une sur-complémentaire ?

Les conseils d'AMPHITÉA

- 1 – Faites le point sur votre couverture santé.
- 2 – Adaptez votre complémentaire santé à vos besoins et à vos changements de vie.